

ACTUALITÉS..... p.1

DOSSIER..... p.2

PERSPECTIVES :
Quelles actions pour les années
futures ?

LA PAROLE À..... p.3

JEAN-PIERRE PIGANIOL
propriétaire forestier à Lailly-en-Val

ZOOM SUR..... p.4

LA JUSSIE :
une peste végétale !

La lettre

Natura

2000 SOLOGNE

N°9 Juin 2015

Edito

par Bernard Divisia

Depuis douze ans, le CCAS organise chaque année, avec le Pays de Grande Sologne, les Rencontres Intersolognotes.

En 2009, le thème retenu était « Natura 2000 », tant il semblait nécessaire d'éclairer nos adhérents sur les directives européennes en matière de conservation de la biodiversité.

Après 5 années d'animation assurées par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), nous tenons à saluer la qualité des actions menées, de même que le climat de confiance instauré. Des milieux naturels sont régulièrement restaurés, la prise de conscience et la connaissance des enjeux liés à la biodiversité s'améliorent dans le respect de la diversité des points de vue.

Néanmoins, comme l'ont fait remarquer récemment les gestionnaires présents lors du dernier comité de pilotage, la conservation des habitats d'intérêt européen, telle que menée, a un prix. C'est pourquoi la nouvelle orientation prise est encourageante : il est désormais décidé de mettre l'accent sur la valorisation des milieux patrimoniaux, en parallèle des aides publiques, par le développement d'activités économiques liées à la préservation des habitats.

Vaste chantier, qui peut être rapidement mis en place, dans le cas d'une activité apicole, par exemple, mais qui peut être plus délicat dans les cas de la pisciculture ou du pâturage.

Difficultés qui viennent à la fois des lourdeurs administratives, des normes, mais aussi des mentalités lentes à évoluer. C'est cependant la seule voie qui puisse assurer le maintien de la biodiversité dans le temps.

C'est également l'occasion de redonner aux propriétaires leur vraie place de gestionnaire responsable ! Natura 2000 les y incite et les aide. Le CCAS soutient cette démarche, dans le respect de l'ADN de notre territoire solognot, si nous ne voulons pas subir la protection de la biodiversité, mais l'accompagner et la revendiquer comme le fruit d'une gestion équilibrée et viable économiquement.

Bernard Divisia,
Président du Comité Central Agricole de la Sologne



LE BOIS ÉNERGIE À LA RESCOURSSE DES LANDES !

La hausse de la demande en bois énergie permet aujourd'hui de mobiliser une ressource sur des espaces autrefois délaissés. Des propriétaires l'ont compris et viennent de restaurer des landes à moindre coût ! L'accompagnement technique et administratif de l'animateur Natura 2000 a été essentiel pour que ces coupes se fassent dans le respect de la réglementation en vigueur et en accord avec les services de l'État.

Un chantier en images :

<http://sologne.n2000.fr/bois-energie2015>



QUEL FUTUR POUR NATURA 2000 SOLOGNE ?

Les membres du Comité de pilotage se sont réunis le 16 avril dernier à Ménestreau-en-Villette (Loiret) pour assister au bilan des actions menées entre 2012 et 2014. Il était également question d'envisager le futur de Natura 2000. Les perspectives pour la nouvelle période d'animation ont en effet été présentées et discutées (cf. page 2).



PERSPECTIVES : QUELLES ACTIONS POUR LES ANNÉES FUTURES ?



Réunion du Comité de pilotage le 16 avril dernier à Ménestreau-en-Villette (Loiret).

Dans le précédent numéro, nous vous présentions le bilan 2012-2014 des actions de Natura 2000 en Sologne. Voici désormais le programme prévisionnel des trois prochaines années...



Communiquer et sensibiliser toujours et encore !

La communication a été réaffirmée comme prioritaire. L'accent sera mis sur la sensibilisation des propriétaires *via* des visites-conseils, gratuites et sans engagement. Le site web sera régulièrement enrichi, et la lettre Natura 2000, véritable carnet de bord de l'animation continuera à être diffusée deux fois par an. Des réunions sur le terrain permettront de faire découvrir concrètement la gestion des milieux d'intérêt européen. Comme par le passé, le Comité de pilotage sera amené à se prononcer régulièrement sur les actions menées.



Gérer de nouveaux sites, entretenir les anciens

L'accompagnement de la gestion est le second point identifié. Il s'agira d'abord de continuer à promouvoir les bonnes pratiques de gestion notamment *via* la charte Natura 2000. L'animateur appuiera également les propriétaires engagés dans une démarche de restauration de milieux d'intérêt communautaire, avec ou sans contrats Natura 2000. Il s'agira avant tout de chercher à réduire les coûts en mutualisant les chantiers, puis en revalorisant économiquement certains milieux pour permettre la pérennisation de leur entretien. L'apiculture semble ainsi être une activité prometteuse sur les landes.



L'apiculture : une activité à même d'encourager l'entretien des landes ?

Développer la connaissance naturaliste

Les données scientifiques sont essentielles pour hiérarchiser les enjeux. Or à ce jour, seuls 20 % du site Sologne sont cartographiés. Les visites-conseils seront l'occasion de proposer l'expertise floristique gratuite du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). Celle-ci donne lieu à un compte-rendu précis qui n'engage en rien le propriétaire ou le gestionnaire mais qui vise à mieux faire connaître la biodiversité présente sur le territoire et à encourager sa préservation.

Grégoire THAUVIN,
Animateur du site Natura 2000 Sologne.



... JEAN-PIERRE PIGANIOL, PROPRIÉTAIRE FORESTIER À LAILLY-EN-VAL (45)



En véritable gestionnaire, ce propriétaire dynamique gère un domaine familial de 330 ha. À la fois sylviculteur, agriculteur et pisciculteur, l'audace ne lui manque pas pour mettre en valeur la propriété et conserver ainsi un patrimoine. La biodiversité, elle, ne s'en porte que mieux...

Décrivez-nous la propriété...

Le domaine des Gaschetières est situé au nord-ouest de la Sologne. Les sols sont assez riches, ce qui permet de conserver une activité agricole sur un peu plus de 100 ha. Les 220 ha restants sont occupés par de la forêt majoritairement feuillue. Le réseau hydrographique est très riche, avec le ru de Vézenne, véritable « colonne vertébrale » qui traverse notre propriété. De nombreuses mares anciennes y sont reliées par des fossés.

Quelles sont les activités qui permettent de la valoriser ?

Depuis 2008, je suis agriculteur. Je produis des céréales et j'exploite 60 ha de prairies. Par ailleurs, je gère les bois et m'occupe personnellement du marquage des coupes. Je m'assure ainsi de leur conformité en matière de gestion durable et de certification forestière. La chasse est également une activité importante. J'ai également développé une petite activité piscicole biologique. L'obtention de l'agrément n'a pas été simple ! Je produis du goujon, du brochet, un peu de carpe et bientôt du sandre.

Quelle est la logique qui prédomine ?

Je recherche un équilibre entre valorisation et préservation ainsi qu'entre les différentes activités. Les prairies, par exemple, sont laissées accessibles aux grands animaux pour diminuer la pression de ces derniers sur les cultures ou la forêt. C'est plutôt efficace.

Comment en êtes-vous venu à adhérer à Natura 2000 ?

Via cette recherche d'équilibre. J'avais entendu parler du dispositif par l'un de mes voisins qui avait fait restaurer des mares. Le résultat sur la faune et la flore était saisissant et les contreparties vraiment acceptables. J'ai donc contacté

l'animateur Natura 2000 afin d'envisager des travaux identiques. Suite à des inventaires naturalistes, nous avons retenus douze mares, à recreuser, pour un budget de 67 000 € sur 3 ans. Nous avons financé ces travaux qui nous ont été remboursés intégralement.

En quoi a consisté la restauration des mares ?

Celles retenues s'étaient comblées et boisées. Nous avons d'abord fait couper les arbres. Puis, nous les avons faites recreuser à l'aide d'une pelle mécanique, en prenant soin de remodeler les berges en pente douce. Le projet a permis aussi de curer les fossés d'alimentation qui drainent les excédents d'eau hivernaux. Les parcelles forestières sont désormais plus saines et nos mares sont en eau toute l'année.

Êtes-vous satisfait du résultat ?

Parfaitement ! Du point de vue de la biodiversité, c'est très parlant, pas uniquement pour les libellules et les tritons. Les cervidés, en été et lors du brame, sont autour des mares. L'équilibre global s'en trouve transformé. On ne mesure pas tout, il y a beaucoup de choses qu'on ne voit pas et qui mettent du temps à arriver. D'un point de vue esthétique, je suis enchanté, cela crée de véritables aérations dans la forêt.

Que diriez-vous aux propriétaires qui hésitent à se lancer dans la démarche ?

Il faut peser le pour et le contre. Personnellement je n'ai pas vu d'inconvénients. Les personnes contactées sont professionnelles et courtoises. Elles demandent systématiquement l'autorisation avant de venir, généralement au printemps, à une période où cela ne pose pas de problèmes pour la chasse.

Merci à M. Piganiol.



Ancienne mare en cours de restauration (juillet 2011)



Mare restaurée (mai 2015)

La Jussie : UNE PESTE VÉGÉTALE !

L'accumulation des tiges de Jussie et leur putréfaction asphyxient progressivement un étang (Marcilly-en-Gault, 41).

Cette plante exotique a été introduite dans les plans d'eau pour l'ornement. Véritablement envahissante, elle s'est répandue dans le milieu naturel. Voici les bons réflexes à adopter.

Identifier l'intrus

Ludwigia peploïdes et *L. grandiflora*, très voisines, se reconnaissent en été par leurs fleurs jaunes de 3 à 5 cm de diamètre portées par des tiges dressées sur l'eau en massifs denses et volumineux. Mieux vaut ne pas en arriver là ! Il est donc important de savoir reconnaître la plante dès le développement printanier des rosettes de feuilles, flottantes et arrondies. Ne vous trompez pas, la Jussie ne meurt pas en hiver comme le laissent penser les tiges pourries.

Limiter l'invasion !

En l'absence de lutte, la jussie colonise rapidement le milieu et provoque l'asphyxie des plans d'eau par accumulation de biomasse. La faune et la flore autochtone disparaissent...

La seule action efficace est un arrachage systématique de la plante entière (rhizomes et parties flottantes), à la main lorsque la plante est là depuis peu, mécaniquement après plusieurs années. N'utilisez pas d'herbicide, c'est interdit à moins de 5 mètres de tout point d'eau !

Des précautions s'imposent

Pour éviter toute dissémination de la plante par boutures ou graines :

- Arracher la dès le mois de mai, si possible avant la floraison.
- Déposez les matières sur une bâche plastique qui sera refermée pour l'export.
- Identifiez, à proximité, une zone d'épandage sèche (prairie, culture...) où la plante pourra se dessécher rapidement.

L'opération doit être répétée plusieurs années de suite et être accompagnée d'une veille régulière sur le site et ses environs.

« Prévenir vaut mieux que guérir ». La plupart des sites colonisés le sont via les activités humaines ! Suite à des travaux en milieu humide, surveillez l'apparition de la plante pendant au moins deux ans. Prise à son début une invasion peut être évitée !



Rosettes flottantes de Jussie et tiges florifères

Pour un diagnostic précis, contacter l'animateur Natura 2000 (cf. coordonnées ci-dessous).

En savoir plus :

<http://sologne.n2000.fr/>

> participer en Sologne > espace de téléchargement > La Jussie, plante exotique envahissante !



CONTACT :

Grégoire Thauvin
Chargé de mission
Natura 2000 Sologne
CRPF Ile-de-France / Centre
gregoire.thauvin@crpf.fr
Tél : 02 38 53 65 10

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

Publié par :
Le centre régional de la propriété forestière
d'Ile-de-France et du Centre
43 rue du Bœuf St-Paterne - 45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.crpf.fr/ffc
Directeur de publication : E. de Magnitot
Rédaction : Grégoire Thauvin
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : Juin 2015

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :
papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines - BP 197
17006 LA ROCHELLE cedex 1

